



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 14 décembre 2023
PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 20/2023 concernant la

Budget d'exploitation 2024.

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

l'assemblée décide d'accepter le préavis N° 20/2023 par :

OUI : 26, NON : 4, ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 14 décembre 2023.

Le Président
Luc Otten



La Secrétaire
Déborah Pernet